
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 02 OCT 2018

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 18.0419 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de dix sept (17) élèves Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural/Hommes pour le compte du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, session 2018.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL/HOMMES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BASSINGA OLIVIER NARCISSE	055026	B7703017	05/03/86
2	DALLA ABRAHAM	002251	B7632475	26/05/87
3	DIALA ADAMA	075282	B6121815	22/12/87
4	KABORE ABDOUL FATAOU	003244	B6304122	08/05/94
5	KABORE ERIC	000940	B3134492	20/12/85
6	KABORE IDRISSE	075130	B6789664	31/12/89
7	KIETIGA SEGBSOM PAULIN	003241	B10126697	24/08/92
8	NEBIE YANNET JOACHIM	035531	B2887785	22/12/87
9	NIKIEMA SOMNOMA	002017	B5964847	31/12/89
10	OUATTARA SALIF BASILE	035479	B10061721	29/01/86
11	OUEDRAOGO ABEL	035592	B4550851	05/08/83
12	OUEDRAOGO BRAHIMA	001650	B10079317	02/05/83
13	OUEDRAOGO DAOUDA	003426	B2781017	31/08/86
14	OUEDRAOGO HAMADO	003784	B3750823	02/05/94
15	OUEDRAOGO ISSAKA	035162	B3263939	31/12/90
16	RAMDE SEYDOU	002022	B4749258	02/11/90
17	SANTI ADAMA	000590	B5081696	30/11/87
18	SAWADOGO P.LASSANE	000249	B4701757	31/12/88
19	SEBOGO BENJAMIN	075329	B1786739	18/01/85
20	SIBONE PAUL 2EME JUMEAU	001606	B7625235	20/04/86
21	TAPSOBA Z. VALENTIN	000558	B5129999	07/05/89
22	TIONO FRANÇOIS	001010	B7140967	31/12/89

TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL/HOMMES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
23	TRAORE BRAHIMA	002583	B9892567	11/01/85
24	ZONGO HAMIDOU	001694	B0978485	31/12/85
25	ZOUNGANA JEAN DIEUDONNÉ	003486	B9149743	25/03/92

Arrêté la présente liste à 25 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE